

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1090

2 juin 2009

SOMMAIRE

Architon S.A.	52278	JS Interior Design S.à r.l.	52275
Ateliers de Pétange	52280	K Chateau VII S.à r.l.	52275
Baumeister-Haus Properties S.A.	52318	L Chateau VII S.à r.l.	52275
Beim Weissenkreuz S.A.	52274	L.C.S. S.A.	52276
Blaneau S.A.	52308	L.C.S. S.A.	52276
Braitait Management S.A.	52276	LDK Solar Europe Holding S.A.	52282
BSI Luxembourg S.A.	52320	LKR S.à r.l.	52281
B & S Immobilién AG	52310	LSF5 Lux Investments S.à r.l.	52320
BSL Special Opportunities	52293	Luzar Finance S.A.	52319
Bureau Schmit Nelly S.à r.l.	52280	Matheson Tri-Gas Luxembourg	52280
CCMT Participations S.A.	52277	M Chateau VII S.à r.l.	52275
CF6 Luxembourg	52277	M.D. Arche s.à.r.l.	52277
CFL Cargo	52281	Misys Overseas Investments S.à r.l.	52279
Collineo Holding S.à r.l.	52282	N Chateau VII S.à r.l.	52275
Conical SPF S.A.	52282	Newportland S.A.	52311
Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l.	52301	Pan-Holding	52274
Dutch Investment Company S.A. Holding	52279	Paul MN Holdings, S.à r.l.	52320
Elia Immo S.à r.l.	52316	Poliso S.A.	52278
Fiduciaire Kieffer Marc S.à r.l.	52276	Poliso S.A.	52277
Finapress	52278	PPS Portugal S.A.	52316
Fratelli S.A.	52278	Railtour Luxembourg	52281
Gestimob S.A.	52278	Teletronics S.A.	52274
Grands Magasins Monopol	52281	Telindus	52274
Guinot S.A.	52279	Telindus PSF S.A.	52277
GWM	52279	TH KazMunaiGaz S.A.	52282
Home Maintenance S.à r.l.	52280	TH KazMunaiGaz S.A.	52320
Hover SE Leasing S.à r.l.	52283	TMF Luxembourg S.A.	52279
Hypo Pfandbrief Bank International S.A.	52274	TMF Secretarial Services S.A.	52293
I Chateau VII S.à r.l.	52276	Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l.	52308
Inovia Partners S.A.	52313	Toxic New Art s.à r.l.	52314
J Chateau VII S.à r.l.	52277	Toxic New Art s.à r.l.	52282
Joaro S.à r.l.	52280	Triseas Korea Property Sàrl	52281
		Yards Invest S.A.	52301

Telectronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 15.560.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062101/10.

(090072138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Beim Weissenkreuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.619.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062102/10.

(090072140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062099/10.

(090072132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédérique GUINET

Trésorière

Référence de publication: 2009062098/11.

(090072360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

Die Gesellschaft wurde am 27. Juli 1999 gegründet gemäß Urkunde von Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.
Der Jahresabschluss zum 31 Dezember 2008, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Mai 2009.

Max Kremer

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009062168/13.

(090072873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

L Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.936.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062094/10.

(090072344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

M Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.939.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062095/10.

(090072347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

N Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.937.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062097/10.

(090072349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

K Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.935.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062092/10.

(090072340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

JS Interior Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 9, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 140.622.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.09.

Joseph STOLTZ

Le gérant

Référence de publication: 2009062103/10078/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Braiwait Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.337.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/09.

Signature.

Référence de publication: 2009062080/10.

(090072581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

L.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 55.808.

Le Bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2009.

Référence de publication: 2009062082/10.

(090072587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

L.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 55.808.

Le Bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2009.

Référence de publication: 2009062087/10.

(090072585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

I Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.960.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062089/10.

(090072335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Fiduciaire Kieffer Marc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8611 Platen, 11A, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 141.460.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.05.09.

Marc KIEFFER

Le gérant

Référence de publication: 2009062105/10078/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

CCMT Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.612.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/05/09.

Signature.

Référence de publication: 2009062078/10.

(090072579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

J Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.961.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062090/10.

(090072337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Telindus PSF S.A., Société Anonyme,
(anc. CF6 Luxembourg).**

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.
R.C.S. Luxembourg B 68.873.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062100/11.

(090072135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

M.D. Arche s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8031 Strassen, 37, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 108.038.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062151/10.

(090072209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Poliso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 115.128.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé
au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/4/2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009061740/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Finapress, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.091.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/5/09.

Signatures.

Référence de publication: 2009061737/11.

(090071266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Fratelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.596.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15/5/2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009061736/11.

(090071265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Gestimob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.392.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/5/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061738/11.

(090071270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Poliso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 115.128.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/4/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061739/11.

(090071273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Architon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.320.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061732/10.

(090071348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Dutch Investment Company S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.004.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/5/2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009061735/11.

(090071262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

TMF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.728.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062054/10.

(090072766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Misys Overseas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.849.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009062059/10.

(090072721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

GWM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009062060/10.

(090072725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Guinot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.677.

En vertu l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/5/09.

Signature.

Référence de publication: 2009061769/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Bureau Schmit Nelly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 118.056.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2009062107/9.
(090072186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Home Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4418 Soleuvre, 60, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 133.914.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2009062108/9.
(090072193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Joaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3348 Leudelange, 11, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 123.868.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2009062110/9.
(090072197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Ateliers de Pétange, Société Anonyme.

Siège social: L-4908 Pétange, 50, rue des Ateliers.
R.C.S. Luxembourg B 69.066.

Le Bilan au 31.12.08 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009062114/10.
(090072256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Matheson Tri-Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 119.577.

EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 12 mai 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société anciennement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui est dorénavant au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour MATHESON TRI-GAS LUXEMBOURG

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009061682/17.

(090071373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Grands Magasins Monopol, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 4.274.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2009062111/9.
(090072200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

CFL Cargo, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.314.

Le Bilan au 31.12.08 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009062115/10.

(090072259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Railtour Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 14.044.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.5.09.

Monique BUSCHMANN

La Gérante

Référence de publication: 2009062113/12.

(090072246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Triseas Korea Property Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.699.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/09.

Signature.

Référence de publication: 2009062067/10.

(090072739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

LKR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 111.365.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mai 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009062063/13.

(090072734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Collineo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009061504/7241/11.

(090071681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Toxic New Art s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 51.079.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2009061410/203/11.

(090071526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

LDK Solar Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009061416/7241/11.

(090071648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Conical SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009061417/7241/11.

(090071669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

TH KazMunaiGaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.679.

Les comptes consolidés au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061505/10.

(090071799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Hover SE Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.110.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh day of May,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

FR Horizon AIV, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands acting through its general partner FR Horizon G.P., L.P., acting through its general partner FR Horizon GP Limited;

First Reserve Fund XII, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its principal place of business at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered under number 25570, acting through its general partner First Reserve GP XII, L.P., acting through its general partner First Reserve GP XII Limited; and

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its principal place of business at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered under number 26643, acting through its general partner First Reserve GP XII, L.P., acting through its general partner First Reserve GP XII Limited

here represented by Nicolas van Heule, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under a private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Hover SE Leasing S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to

guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast provided that at least one class A manager and one class B manager approve the resolution. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of May and ends on the thirty (30) of April of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of October each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on April 30, 2010.

Subscription and Payment

FR Horizon AIV, L.P. represented as stated above, subscribes to six thousand two hundred fifty (6,250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250,-).

First Reserve Fund XII, L.P. represented as stated above, subscribes to six thousand one hundred forty (6,140) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand one hundred forty euro (EUR 6,140,-).

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., represented as stated above, subscribes to one hundred and ten (110) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred and ten euro (EUR 110,-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-)

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Mark McComiskey, Managing Director, born on October 14, 1972 in Dublin (Ireland), with professional address at First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

Dod Wales, Vice President, born on November 26, 1976 in Cincinnati, Ohio (United States of America), with professional address at First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Paul Lamberts, private employee, born in Tilburg (The Netherlands), on September 18, 1965 with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Johan Dejans, company manager, born in Aarschot (Belgium) on November 17, 1966 with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

ATC Management (Luxembourg) S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336 and having a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500,-).

3. The registered office of the Company is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour de mai,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

FR Horizon AIV, L.P., une société en commandite exemptée existante selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands représentée par son associé commandité FR Horizon G.P., L.P., agissant; représenté par son associé commandité FR Horizon GP Limited;

First Reserve Fund XII, L.P., une société en commandite exemptée existante selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée sous le numéro 25570, représentée par son associé commandité, First Reserve GP XII, L.P., représenté par son associé commandité First Reserve GP XII Limited; et

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., une société en commandite exemptée existante selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée sous le numéro 26643, représentée par son associé commandité, First Reserve GP XII, L.P., représenté par son associé commandité First Reserve GP XII Limited.

ici représentées par Nicolas van Heule, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Hover SE Leasing S.àr.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de classe A et de gérant de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient approuvé la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) au cas où le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Au cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) mai et se termine le trente (30) avril de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi d'octobre à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer les commissaires aux comptes, les réviseurs d'entreprise le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 avril 2010.

Souscription et Libération

FR Horizon AIV, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-);

First Reserve Fund XII, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille cent quarante (6.140) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille cent quarante euros (EUR 6.140,-); et

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix (110) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent dix euros (EUR 110,-)

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1,200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Mark McComiskey, Administrateur Délégué, né le 14 octobre 1972 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique; et

Dod Wales, Vice Président, né le 26 novembre 1976 à Cincinnati, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Paul Lamberts, employé privé, né à Tilburg (Les Pays-Bas), le 18 septembre 1965, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1391 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Johan Dejans, gérant de sociétés, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1391 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

ATC Management (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1391 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1391 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Cet acte a été lu au mandataire des parties comparantes, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.

Signé: N. Van Heule et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2009. Relation: LAC/2009/18169. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061813/5770/551.

(090072214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

TMF Secretarial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.029.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Paul van Baarle

Administrateur

Référence de publication: 2009062055/12.

(090072768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

BSL Special Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.109.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh day of May,

Before Us, the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BSL Special Opportunities Holdings Limited, a Cayman exempted company duly incorporated and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, The Cayman Island, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 225593;

Here represented by Isabel Dias, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is BSL Special Opportunities.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including

companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500,- (twelve thousand five hundred Euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers, constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented provided that any resolution shall be approved by at least one type A manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2009.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an

inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by BSL Special Opportunities Holdings Limited, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500,- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. Kenneth W. Moore, born on May 21, 1969, Massachusetts, USA, residing at 200 Cognewaugh Road, Cos Cob, CT 06807, USA; and

Mr. Joshua R. Weiner, born on April 14, 1978, in New-York, USA, residing at 49 Park Avenue, Old Greenwich, CT 06870, USA;

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

2) Mr. Pietro Longo born on September 13, 1970, in Luxembourg, residing professionally at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Hugo Froment, born on February 22, 1974, in Laxou, France, residing professionally at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Cédric Carnoye, born on September 14, 1982, in Charleroi, Belgium, residing professionally at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration;

3) The registered office of the Company shall be established at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, in faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept mai,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BSL Special Opportunities Holdings Limited, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Ile Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 225593;

Ici représentée par Isabel Dias, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est BSL Special Opportunities.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité

de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société pourvu que chaque résolution soit approuvée par au moins un gérant de type A.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés

proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par BSL Spécial Opportunities Holdings Limited, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) M. Kenneth W. Moore, né le 21 mai 1969, Massachusetts, USA, résidant au 200 Cognewaugh Road, Cos Cob, CT 06807, USA; et

M. Joshua R. Weiner, né le 14 avril 1978, New-York, USA, résidant au 49 Park Avenue, Old Greenwich, CT 06870, USA;

Sont chacun nommés gérants de type A pour une durée indéterminée.

2) M. Pietro Longo né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

M. Cédric Carnoye, né le 14 septembre 1982 à Charleroi, Belgique, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Sont chacun nommés gérants de type B pour une durée indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

52301

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mai 2009. Relation: LAC/2009/17879. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061814/5770/427.

(090072160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Yards Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062136/10.

(090072034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.082.124,45.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.023.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of the month of April, before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) with registered office at 1, Allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.117925 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 24th, 2009, The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 6 July 2007, published in the Mémorial C number 1889 of 5 September 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.130023 (the "Company"). The articles of association of the Company have previously been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 27 July 2007, published in the Mémorial C number 2120 of 27 September 2007.

The Shareholder, represented as above-mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To create a new class of shares to be denominated class B shares, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Company's articles of association, in addition to the existing shares.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-six thousand five hundred euro (EUR 86,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ninety-nine thousand euro (EUR 99,000.-).

3 To issue three thousand three hundred forty (3,340) new ordinary shares and one hundred and twenty (120) new class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the rights and privileges as stated in the articles of association.

4 To accept subscription for these new ordinary shares, together with payment of a share premium in a total amount of twenty-four thousand euro (EUR 24,000.-) by Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l. and to accept full payment in cash with respect to the nominal value of the ordinary shares and in kind with respect to the share premium by contribution of an existing receivable of the Company for these new ordinary shares.

5 To accept subscription for these new class B shares in a total amount of three thousand euro (EUR 3,000.-) by Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new class B shares.

6 To change the currency of the share capital of the Company from euro into Swedish krona by applying the EUR/SEK rate of 1 euro for 10.93055 Swedish krona.

7 To split the existing ordinary shares as well as the existing class B shares into ordinary shares and class B shares each having a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01).

8 To amend article 6, 7, 18, 19 and 20 of the Company's articles of association so as to (i) reflect the foregoing resolutions and (ii) determine the rights attached to the ordinary shares and the class B shares.

9 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to create a new class of shares to be denominated class B shares, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Company's articles of association, in addition to the existing shares.

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-six thousand five hundred euro (EUR 86,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ninety-nine thousand euro (EUR 99,000.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue three thousand three hundred and forty (3,340) new ordinary shares and one hundred and twenty (120) new class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Company's articles of association.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l., above-named (the "Subscriber"), represented by Maître Cédric BLESS, above-named (the "Proxyholder"), by virtue of the above mentioned proxy.

The Subscriber represented by its Proxyholder declared to subscribe for three thousand three hundred and forty (3,340) new ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, together with payment of a share premium in a total amount of twenty-four thousand euro (EUR 24,000.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash for an amount of eight-thousand three hundred and fifty euro (EUR 83,500.-) as well as a contribution in kind consisting of a receivable of the Company for an amount of twenty-four thousand euro (EUR 24,000.-) (the "Receivable").

The amount of eighty-three thousand five hundred euro (EUR 83,500.-) in cash was as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Receivable further represents a value in aggregate amount of twenty-four thousand euro (EUR 24,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Receivable has been given to the undersigned notary.

The Subscriber, acting through its duly appointed Proxyholder, declared that the Receivable is free of any lien, encumbrance, pre-emption rights or other similar rights and is freely transferable to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

The Subscriber, acting through its duly appointed Proxyholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Receivable is described and valued (the "Report"), which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

The conclusions of that Report read as follows:

"Pursuant to the above described valuation methodology, the contribution in kind paid to the Company is at least equal to the share premium to be paid in relation to the three thousand three hundred and forty (3,340) newly issued ordinary shares, having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) to be issued by the Company."

The Subscriber represented by its Proxyholder further declared to subscribe for one hundred and twenty (120) new class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of three thousand euro (EUR 3,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscriptions and payment and to allot the three thousand three hundred and forty (3,340) new ordinary shares and one hundred and twenty (120) new class B shares according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from euro into Swedish krona by applying the exchange rate of one euro (EUR 1.-) for ten point nine three zero five five Swedish krona (SEK 10.93055) and consequently convert the existing share capital of ninety-nine thousand euro (EUR 99,000.-) into one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-five Swedish krona (SEK 1,082,124.45).

Sixth resolution

The Shareholder resolved to split the three thousand eight hundred forty (3,840) existing ordinary shares as well as the one hundred twenty (120) existing class B shares having a nominal value of two hundred seventy-three point two six three seven five Swedish krona (SEK 273.26375) into one hundred four million nine hundred thirty-three thousand two hundred eighty (104,933,280) ordinary shares and three million two hundred seventy-nine thousand one hundred sixty-five (3,279,165) class B shares having a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0,01) each.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend articles 6, 7, 18, 19 and 20 of the articles of association of the Company so as to (i) reflect the foregoing resolutions and (ii) determine the rights attached to each class of existing shares.

Article 6 will read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-five Swedish krona (SEK 1,082,124.45) divided into one hundred four million nine hundred thirty-three thousand two hundred eighty (104,933,280) ordinary shares and three million two hundred seventy-nine thousand one hundred sixty-five (3,279,165) class B shares with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to both the ordinary shares and class B shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Article 7 will read as follows:

" **Art. 7.** Each share, whether ordinary shares or class B shares, entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law. In such case, the redemption price of the redeemed shares shall be calculated so as to reflect the distribution rights attached to such shares."

Article 18 will read as follows:

" **Art. 18.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That

allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend, each share entitling to the same proportion in such distributions."

Article 19 will read as follows:

" **Art. 19.** Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the manager(s) or, as the case may be, the board of managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The manager(s) or, as the case may be, the board of managers may determine the amount and the date of payment of any such advance payment."

Article 20 will read as follows:

" **Art. 20.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the same quorum and majority as set out in article 14 of these articles of association, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to creditors in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;
- (ii) second, to the extent that net liquidation proceeds remain available for distribution, to the holders of class B shares in satisfaction of the par value and any share premium paid, if any, with respect to the class B shares; and
- (iii) third, to the extent that net liquidation proceeds remain available for distribution, to the payment of liquidation allocations to holders of ordinary shares (which for the avoidance of doubt shall not include the holders of class B shares), each share entitled to the same proportion in such distributions."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1.800,-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; upon the request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois d'avril,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.117925 et ayant un capital social de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) (l' "Associé"),

représenté aux fins des présentes par Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 24 avril 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 1889 du 5 septembre 2007 et immatriculée avec le registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-130023 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juillet 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 2120 du 27 septembre 2007.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, en plus des parts sociales déjà existantes, dénommée parts sociales de catégorie B et ayant les droits et privilèges qui leur sont attachés conformément aux statuts de la Société.

2 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre-vingt-six mille cinq cents euros (EUR 86.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 99.000,-).

3 Émission de trois mille trois cent quarante (3,340) nouvelles parts sociales ordinaires et cent vingt (120) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui leur sont attachés conformément aux statuts de la Société.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) par Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale en numéraire en ce qui concerne la valeur nominale des parts sociales ordinaires et en nature en ce qui concerne la prime d'émission par voie d'apport d'une créance détenue par cette dernière sur la Société et ce, en ce qui concerne ces nouvelles parts sociales ordinaires.

5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de catégorie B d'un montant total de trois mille euros (EUR 3.000,-) par Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales de catégorie B par paiement en numéraire..

6 Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro en couronne Suédoise par application des taux de conversion EUR/SEK de 1 euro pour 10,93055 couronnes Suédoises.

7 Partage des parts sociales ordinaires ainsi que des parts sociales de catégorie B existantes en parts sociales ordinaires et parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule zéro un couronne Suédoise (SEK 0,01).

8 Modification des articles 6, 7, 18, 19 et 20 des statuts de la Société afin de (i) refléter les résolutions précédentes et (ii) déterminer les droits attachés aux parts sociales ordinaires ainsi qu'aux parts sociales de catégorie B.

9 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, en plus des parts sociales déjà existantes, dénommée parts sociales de catégorie B et ayant les droits et privilèges qui leur sont attachés conformément aux statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre-vingt-six mille cinq cents euros (EUR 86.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 99.000,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre trois mille trois cent quarante (3,340) nouvelles parts sociales ordinaires et cent vingt (120) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui leur sont attachés conformément aux statuts de la Société.

Souscription - Paiement

A ensuite comparu Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l., susnommé (le "Souscripteur"), représenté par Maître Cédric BLESS, susnommé (le "Mandataire"), en vertu de la procuration telle que ci-dessus susmentionnée.

Le Souscripteur représenté par son Mandataire a déclaré souscrire trois mille trois cent quarante (3,340) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 83.500,-) ainsi que par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance détenue envers la Société d'un montant de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) (la "Créance").

Le montant de quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 83.500,-) en numéraire a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

La Créance représente par ailleurs un montant total de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-).

La preuve par le comparant de la propriété de la Créance a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur agissant par le biais de son Mandataire dûment désigné a déclaré encore que la Créance est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de la Créance à la Société sans restriction

ou limitation et que de valables instructions ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer valablement un transfert de la Créance à la Société.

Le Souscripteur agissant par le biais de son Mandataire a en outre déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel la Créance est décrite ainsi qu'évaluée (le "Rapport") et qui, après avoir été signé "ne varietur" par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

"Sur base du travail effectué tel que décrit ci-dessus, la valeur totale des apports en nature correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des trois mille trois cent quarante (3,340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à émettre par la Société avec une prime d'émission".

Le Souscripteur agissant par le biais de son Mandataire dûment désigné a en outre déclaré souscrire pour cent vingt (120) nouvelles parts sociales de catégories B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire.

Le montant de trois mille euros (EUR 3.000,-) en numéraire a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois mille trois cent quarante (3,340) nouvelles parts sociales ordinaires ainsi que les cent vingt (120) nouvelles parts sociales de catégorie B conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro en couronne Suédoise par application du taux de conversion un euro (EUR 1,-) pour dix virgule neuf trois zéro cinq cinq couronnes Suédoises (SEK 10,93055) et par conséquent de convertir le capital social d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 99.000,-) en un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-cinq couronne Suédoise (SEK 1.082.124,45).

Sixième résolution

L'Associé a décidé de partager les trois mille huit cent quarante (3,840) parts sociales ordinaires ainsi que les cent vingt (120) parts sociales de catégorie B existantes d'une valeur nominale de deux cent soixante-treize virgule deux six trois sept cinq couronnes Suédoises (SEK 273,26375) en cent quatre millions neuf cent trente-trois mille deux cent quatre-vingts (104.933.280) parts sociales ordinaires et trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-cinq (3.279.165) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un couronne Suédoise (SEK 0,01) chacune.

Septième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier les articles 6, 7, 18, 19 et 20 des statuts de la Société afin de (i) refléter les résolutions précédentes et (ii) déterminer les droits attachés à chaque catégorie d'actions.

L'article 6 aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-cinq couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,45) divisé en cent quatre millions neuf cent trente-trois mille deux cent quatre-vingts (104.933.280) parts sociales ordinaires et trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-cinq (3.279.165) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un couronne Suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales ordinaires et parts sociales de catégorie B sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

L'article 7 aura la teneur suivante:

" **Art. 7.** Chaque part sociale, aussi bien les parts sociales ordinaires que les parts sociales de catégorie B, confère à son propriétaire le droit à une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales. Dans cette hypothèse, les règles de priorités et proportions telle qu'établies à l'article 18 concernant l'affectation des bénéfices seront applicables".

L'article 18 aura la teneur suivante:

" **Art. 18.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés chaque année à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à l'exercice social suivant ou de le distribuer aux associés comme dividende, chaque part sociale ouvrant droit aux mêmes proportions lors de la distribution du solde des bénéfices annuels nets.

L'article 19 aura la teneur suivante:

" **Art. 19.** Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le(s) gérant(s) ou le conseil de gérance, selon le cas, peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le(s) gérant(s) ou le conseil de gérance, selon le cas, détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

L'article 20 aura la teneur suivante:

" **Art. 20.** La Société peut être dissoute par une décision soit de l'associé unique soit de l'assemblée générale des associés, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 14 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société devront être répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers en satisfaction (soit par le biais d'un paiement libératoire ou réalisation de provisions suffisamment raisonnables pour le réaliser) de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de la liquidation;

(ii) deuxièmement, dans la mesure où un produit net de liquidation est encore disponible aux fins de distribution, aux détenteurs de parts sociales de catégorie B en satisfaction de la valeur nominale et de la prime d'émission libérée, s'il en existe, sur les parts sociales de catégorie B; et

(iii) troisièmement, dans la mesure où un produit net de liquidation est encore disponible aux fins de distribution, au paiement du partage de la liquidation aux détenteurs de parts sociales ordinaires (distribution qui, afin de supprimer tout doute, exclura toutes les parts sociales de catégorie B), chaque part sociale ouvrant droit aux mêmes proportions telles que fixées pour les règles d'affectation des bénéfices."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, en date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. Bless et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16588. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061798/5770/358.

(090072076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Blaneau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062130/10.

(090072022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 102.555.

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Tomkins Overseas Holdings S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company under number B 51.028,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 26, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.555, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 16, 2004, published in the Memorial C, n° 1109 of November 3, 2004, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of August 18, 2008 published in the Mémorial C, n° 2426 of October 3, 2008.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Amend article 7 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 7.** The capital may be changed at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in presence of a notary, in compliance with article 14 of the Articles."

2) Change the Company's accounting year-end to the fourth of April of each year, the accounting year having started on the nineteenth of August 2008 closing on the fourth of April 2009.

3) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the fifth of April of each year and ends on the fourth of April of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present meeting are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le deux du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tomkins Overseas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.028,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mars 2009. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.555, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial C n° 1109 du 3 novembre 2004 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 18 août 2008 publié au Mémorial C numéro 2426 du 3 octobre 2008.

II. L'associé unique décide de:

1. Modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts."

2. Changer la fin de l'exercice social de la Société au quatre avril de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-neuf août 2008 clôturera le quatre avril 2009.

3. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le cinq avril de chaque année et se termine le quatre avril de l'année suivante".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (€ 750,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. TOUTAIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13800. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061289/211/90.

(090071310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

B & S Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 142.098.

Im Jahre zwei tausend neun,
den sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft B & S IMMOBILIEN AG, mit Sitz in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 142.098 (NIN 2008 2227 564),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Karin REUTER, mit dem Amtssitze in Redange/Attert, am 29. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2577 vom 22. Oktober 2008.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) und ist eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Thierry HELLERS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Er beruft zum Schriftführer Frau Juliette BEICHT, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg,

und zum Stimmzähler Herr Gernot KOS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Schengen nach Remerschen und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

3.- Abberufung des bestehenden Kommissars mit Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

4.- Ernennung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.917, zum neuen Kommissar der Gesellschaft, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014

5.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Schengen nach Remerschen zu verlegen und demgemäss den ersten Absätze von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den bestehenden Kommissar abzuberufen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft mit beschränkter Haftung G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 121.917, zum neuen Kommissar der Gesellschaft zu ernennen, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014

Fünfter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxembourg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. HELLERS, G. KOS, J. BEICHT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 mai 2009. Relation: ECH/2009/580. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 14. Mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009061272/201/78.

(090071522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Newportland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.088.

L'an deux mille neuf, le sept mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEWPORTLAND S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B130088, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1911 du 7 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Claire SABBATUCCI, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de € 626.500,-, pour le porter de son montant actuel de € 31.500,- à € 658.000,-, par la création et l'émission de 62.650 actions nouvelles de € 10,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent vingt six mille cinq cents euros (€ 626.500,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cents euros (€ 31.500,-) à six cent cinquante huit mille euros (€ 658.000,-), par la création et l'émission de soixante deux mille six cent cinquante (62.650) actions nouvelles de dix euros (€ 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les soixante deux mille six cent cinquante (62.650) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par Monsieur Rosario MIGLIACCIO, né à Naples (Italie), le 5 juin 1972, demeurant à I-80135 Naples, Via Salita Pontecorvo 84 (Italie).

La libération du montant de l'augmentation de capital a été réalisée moyennant l'apport des biens immobiliers ci-après désignés:

Désignation

a) Un appartement sis à Naples, Via Salita Pontecorvo 84 (Italie), inscrite au N.C.E.U. de la commune de Naples, code F839, Province de Naples, comme suit:

"Sez. AVV, Foglio n. 12 dalla particella n. 980, sub. 12, zona censuaria 7, categoria A/2, classe 2, vani 9.5, R.C.€ 735,95, salita Pontecorvo n. 84, piano 3."

b) 500/1.000ièmes d'un terrain situé dans la commune de Giugliano in Campania, localité de Paglietto o Sanseverino (Italie), inscrit au N.C.E.U. de la commune de Giugliano in Campania, code E054, Province de Naples, comme suit:

"Foglio n. 85 dalla particella n. 761, qualità vigneto, di are 18.5, R.D. Euro 32,96 R.A. Euro 20,06 derivante da frazionamento della particella 718 del foglio 85 di are 66.79."

Titre de propriété

Monsieur Rosario MIGLIACCIO, préqualifié, est devenu propriétaire des biens immobiliers prédésignés comme suit:

- l'appartement désigné sub a) suivant acte de vente reçu par Maître Filippo IMPROTA, notaire de résidence à Naples (Italie), en date du 15 février 2005, transcrit à la Conservation des Hypothèques de Naples le 4 mars 2005, nn. 7576/3573;

- la quote-part du terrain désigné sub b) suivant acte de vente reçu par Maître Susanna INGROSSO, notaire de résidence à Pozzuoli (Italie), en date du 10 novembre 2003, transcrit à la Conservation du Registre Immobilier de Naples 2 le 20 novembre 2003, nn. 48002/33984.

Les biens immobiliers prédésignés sont évalués:

- l'immeuble sub a) à € 351.000,-;

- les 50% des droits immobiliers sub b) à € 472.500,-;

après déduction d'une dette de € 187.000,- EUR sur l'immeuble sub a) auprès de la banque Barclays PLC de Milan et d'une dette de 10.000,- EUR sur la part du terrain sub b) auprès de GEST LINE SPA de Naples, reste un solde de € 626.500,-.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 5 mai 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l. avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur globale des immeubles d'un montant de € 626.500,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de 62.650 actions d'une valeur nominale de € 10,00 chacune."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital souscrit est fixé à six cent cinquante huit mille euros (€ 658.000,-), représenté par soixante cinq mille huit cents (65.800) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: ANTONELLI - BORTOLOTTI - SABBATUCCI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2009. Relation GRE/2009/1761. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009061301/231/98.

(090071616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Inovia Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.994.

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INOVIA PARTNERS S.A.", avec siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.994, constituée suivant acte reçu en date du 26 mai 2004 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C n° 997 du 7 octobre 2004 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 565 du 16 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre cent soixante-trois mille Euro (€ 463.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quarante-cinq mille six cents Euros (€ 45.600,-) en vue de le porter de son montant actuel de six cent soixante-dix mille quatre cents Euros (€ 670.400,-) à sept cent seize mille Euro (€ 716.000,-) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt cinq (285) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante Euros (€ 160,-) chacune.

2. Approbation de la souscription des nouvelles actions par FIAD S.A., société anonyme, avec siège social à 1B Heienhaff, L-1726 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.823.

3. Souscription et libération intégrale des deux cent quatre-vingt cinq (285) nouvelles actions.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent seize mille Euros (€ 716.000,-) représenté par quatre mille quatre cent soixante-quinze (4.475) actions d'une valeur nominale de cent soixante Euros (€160,-) chacune.

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

52314

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-cinq mille six cents Euros (€ 45.600,-) en vue de le porter de son montant actuel de six cent soixante-dix mille quatre cents Euros (€ 670.400,-) à sept cent seize mille Euros (€ 716.000,-) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt cinq (285) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante Euros (€ 160,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription des nouvelles actions par FIAD S.A., société anonyme, avec siège social à 1B, Heienhaff, L-1726 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.823.

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Est alors intervenue la société anonyme FIAD, prénommée, agissant par son mandataire, Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une (1) procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, laquelle procuration demeurant annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps, lequel souscripteur déclare souscrire aux deux cent quatre-vingt-cinq (285) actions nouvelles et les libérer intégralement à leur valeur nominale au montant total de quarante-cinq mille six cents Euros (€ 45.600,-) ensemble avec une prime d'émission totale de trente mille cinq cent soixante-trois Euros et quarante cents (€ 30.563,40) par apport en numéraire. Le montant total de soixante-seize mille cent soixante-trois Euros et quarante cents (€ 76.163,40) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent seize mille Euros (€ 716.000,-) représenté par quatre mille quatre cent soixante-quinze (4.475) actions d'une valeur nominale de cent soixante Euros (€ 160,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. FERRES, H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13806. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061290/211/75.

(090071321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Toxic New Art s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.079.

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société CENTRE IMMOBILIER s.à r.l. avec siège social à L-1449 Luxembourg, 2 rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce sous le no B 17639, ici représentée par son gérant-associé unique Monsieur Willy HEIN, indépendant, demeurant à Luxembourg,

Laquelle société comparante, représentée comme il vient d'être dit déclare qu'elle est la seule et unique associée, de la société à responsabilité limitée TOXIC NEW ART S.à r.l., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 2 rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B51.079, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Differdange, en date du 4 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 386, en date du 12 août 1995,

modifiée suivant acte de cession de parts sous seing privé en date du 22 décembre 2008, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 30 décembre 2008 sub LSO/11226, non déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, dont un original après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Suite à la prédite cession de parts sociales sous seing privé, les parts sociales de la société TOXIC NEW ART S.à.r.l se trouvent actuellement réparties comme suit:

- CENTRE IMMOBILIER S.à.r.l, prédite,	100 parts
Total: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Augmentation du capital social et modification de l'article six et sept des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de cent cinq euros trente-deux cents (105,32.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68) à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-);

b) cette augmentation de capital est réalisée par apport en espèces de cent cinq euros trente-deux cents (105,32) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément;

c) de modifier par conséquent l'article six et sept des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-) représentant par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Les cent parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hein; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2009. Relation: EAC/2009/2967. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): Boica.

Cession de parts sociales

Entre d'une part

1. Centre Immobilier sàrl, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 30 rue Goethe, représentée par Monsieur Willy HEIN, gérant actuellement en fonction, ci après le cessionnaire,

et d'autre part

2, Monsieur Willy HEIN, retraité, demeurant avenue Gaston Diederich 115, L-1530 Luxembourg, ci après le cédant, il a été convenu ce qui suit:

- Le cédant cède, avec effet immédiat, au cessionnaire qui accepte, les 100 (cents) parts sociales qu'il détient sur la société Toxic New Art sàrl, 2 rue de l'Eau à L - 1449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL en date du 4 mai 1985.

- Le prix de la cession est fixé à 1.000,00 € (mille €) et a été réglé entre parties, ce dont quittance

- La société Toxic New Art sàrl, représentée par son gérant actuellement en fonction, accepte la cession de parts.

- Constatation de la présente cession sera faite par acte notarié, et sera à charge de la société.

Fait à Luxembourg le 22 décembre 2008, en triple exemplaires.

Centre Immobilier sàrl / Toxic New Art sàrl / Le Cédant

Le Cessionnaire / La Société / Le Cédant

Signature / Signature / Willy HEIN

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009061299/203/73.

(090071523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

PPS Portugal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.781.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 27 avril 2009

Monsieur Moysse DARGAA a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Portugal S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061523/15.

(090071343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Elia Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 47, Z.A.E. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 146.103.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am achtundzwanzigsten April.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

1. Heike Elisabeth MÖRSCH, geborene MÜLLER, Kauffrau, wohnhaft zu D-54441 Kastel/Staadt, Matthias Rommelfanger Straße 22,
2. Sven Benjamin MÖRSCH, Diplom Bauingenieur, wohnhaft zu D-54441 Taben-Rodt, 23, Am Rodter Fels,
3. Dominik MÖRSCH, Student, wohnhaft zu D-54441 Kastel/Staadt, Matthias Rommelfanger Straße 22.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: ELIA IMMO S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschließlich Grundstücke und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene und fremde Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktionen auf eigene sowie auf fremde Rechnung ausführen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligung vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ellange.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) und ist in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- €) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennzeichnung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt.
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder Obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Die vorgenannten Komparenten erklären die wirklich Berechtigten des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf siebenhundert fünfzig Euro (750,- €) abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

- Heike Elisabeth MÖRSCH, geborene MÜLLER, vorgeannt, zweihundert fünfzig Anteile	250
- Sven Benjamin MÖRSCH, vorgeannt, einhundert fünfundzwanzig Anteile	125
- Dominik MÖRSCH, vorgeannt, einhundert fünfundzwanzig Anteile	125
Total: Fünfhundert Anteile	500

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2009.

Generalversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).

2) Wird zum Geschäftsführer ernannt:

Heike Elisabeth MÖRSCH, geborene MÜLLER, Kauffrau, wohnhaft zu D-54441 Kastel/Staadt, Matthias Rommelfanger Straße 22.

3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5691 Ellange, 47, Z.A.E. Triangle Vert.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Kompargenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Kompargenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Heike Elisabeth MÖRSCH, Sven Benjamin MÖRSCH, Dominik MÖRSCH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2009, REM/2009/595. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009061309/218/99.

(090071559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Baumeister-Haus Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.262.

Im Jahre zweitausendneun, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A.", mit Sitz in L-5365 Münsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 30262, (die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit der Bezeichnung "BAUMEISTER HAUS LUXEMBURG", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marc ELTER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 23. März 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 217 vom 9. August 1989,

deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Marc ELTER:

- am 3. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 115 vom 31. März 1992,

- am 20. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 165 vom 10. April 1995, enthaltend die Umwandlung in eine Aktiengesellschaft,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 9. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 610 vom 19. April 2002,

- am 25. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 792 vom 3. August 2004,

- am 22. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 58 vom 20. Januar 2005, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "BAUMEISTER-HAUS LUXEMBOURG SA.",

- am 6. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1716 vom 14. August 2007, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A.",

- am 16. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 384 vom 20. Februar 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Monique GOERES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Abänderung der aktuellen statutarischen Gesellschaftszeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder und dementsprechende Abänderung des letzten Absatzes von Artikel 7 der Satzungen.

2. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevoll-

mächtigsten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten; keine weitere Einberufungsmittelteil war erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die aktuelle statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder abzuändern und dementsprechend Artikel 7, letzter Absatz, der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 7. (letzter Absatz).** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in allen Umständen rechtmäßig vertreten:

- durch die Kollektivunterschrift zweier Vorstandsmitglieder /Verwaltungsräte, oder
- durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, oder
- durch die Einzelunterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates.

Im Falle wo die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, verpflichtet Letzterer die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass gemäß Verwaltungsratssitzung vom 5. Mai 2009 Herr Alain BAUSTERT von seiner Funktion als Delegierter des Verwaltungsrates zurückgetreten ist und der Gesellschaft als einfaches Verwaltungsratsmitglied erhalten bleibt.

Die Generalversammlung stimmt der Beschlussfassung des Verwaltungsrates ausdrücklich zu und erteilt Herrn Alain BAUSTERT volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Delegierter des Verwaltungsrates.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mai 2009. Relation GRE/2009/1781. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009061267/231/79.

(090071407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Luzar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.892.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 9 avril 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 9 avril 2008, a désigné Monsieur

Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Le 9 avril 2009.

LUZAR FINANCE SA

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009061171/23.

(090070700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

TH KazMunaiGaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.679.

Les comptes consolidés au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061507/10.

(090071796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009061540/5770/12.

(090071193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

BSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009061538/7241/11.

(090071844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Paul MN Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009061515/7241/11.

(090071745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.
